

Mai - Juillet 2025

N°17



Journal du Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits

EDITO

Bonjour à toutes et à tous !

Voici le journal du Relais Petite Enfance Le Moulin des Petits.

Vous y retrouverez l'ensemble de la programmation jusqu'au mois de juillet ainsi qu'un dossier pédagogique sur l'acquisition de la marche.

Bonne lecture.

Christelle Delbos

Coordonnées du RPE

Adresse : Rue Dusoir

14 370 ARGENCES

02.31.23.72.70 / 06.31.21.43.05

rpe.moulindespets@fed14.admr.org



Relais Petite Enfance
Le Moulin des Petits

Accueil sur rendez-vous et par téléphone

Le Mardi : de 13h30 à 16h30

Le Mercredi : de 09h00 à 12h30 et
de 13h30 à 16h30

Le Jeudi : de 13h30 à 16h30

(1er et 3ème jeudi du mois au gymnase de
Saint-Sylvain)

Les matinées d'éveil

Elles ont lieu du Mardi au Vendredi sur
les communes d'Argences et de Saint-Sylvain
(hors vacances scolaires).



Mai - Juillet 2025

A VOS AGENDAS !

TEMPS D'ÉCHANGES : Trouver des clefs pour son bien-être au travail

Profitez de cette séance pour échanger sur votre quotidien ou sur des thèmes choisis par vos soins, animées par Nadège Lerond-Campeggi, psychologue

Le mercredi 2 juillet

De 20h00 à 22h00 à Argences, rue Dusoier

- A destination des assistantes maternelles - Sur inscription



PROJET MUSICAL & FÊTE DES RPE Val ès Dune

Afin de fêter les 20 ans d'existence des RPE Val ès Dunes, nous proposons aux assistants maternels, dans un premier temps, d'enregistrer des chansons/comptines avec les musiciens de la compagnie Bleu de Lune, les :

- Mardi 27 mai (avec Mathieu)
- Lundi 2 juin (avec Mathieu et Benjamin)
- Mardi 3 juin (avec Mathieu et Juliette)

De 19h45 à 22h00 au RPE Le Moulin des Petits



Dans un second temps, si cela vous dit, nous vous proposons une représentation de quelques chansons devant les parents et les enfants. Vous serez accompagnés par les musiciens Bleu de Lune, et s'en suivra un concert.

Un pot et des jeux pour les enfants seront proposés également.

Le samedi 28 juin à 10h au Forum d'Argences

On vous attend nombreux et nombreuses !!!

Chers parents et enfants, nous comptons sur votre présence pour assister à cet évènement unique !
Inscrivez-vous auprès du relais !



Mai - Juillet 2025

Matinées d'éveil et réunions Mai

Il est obligatoire de s'inscrire pour participer aux temps collectifs. Dès réception du programme, inscription possible par mail, téléphone en précisant le nombre d'enfants présents et le créneau horaire choisi suivant les animations proposées (9h30 ou 10h30). Merci de prévenir le Relais Petite Enfance s'il y a un changement (annulation, enfant non présent, malade...).

Mardi 06	Ferme d'Amélie 16 rue du Marais 14730 - Giberville	Ferme d'Amélie (Nombre de personnes limité) <u>Attention équipement obligatoire :</u> Chaussures fermées (bottes, vieilles baskets) et pantalon souple 
Mardi 13	Argences	10h00 : Allons à la Bibliothèque 
Jeudi 15	Saint-Sylvain	 9h30 <u>ou</u> 10h30 : Médiation animale
Vendredi 16	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Mardi 20	Ferme d'Amélie 16 rue du Marais 14730 - Giberville	Ferme d'Amélie (Nombre de personnes limité) <u>Attention équipement obligatoire :</u> Chaussures fermées (bottes, vieilles baskets) et pantalon souple 
Jeudi 22	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Vendredi 23	Argences	 9h30 <u>ou</u> 10h30 : Éveil musical avec Benjamin
Mardi 27	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Mardi 27	Argences	19h45-22h00 : Projet musical (1/3) 



Les jours fériés du mois de mai :

Jeudi 1er mai

Jeudi 8 mai

Jeudi 29 mai



Mai - Juillet 2025

Matinées d'éveil et réunions Juin

Il est obligatoire de s'inscrire pour participer aux temps collectifs. Dès réception du programme, inscription possible par mail, téléphone en précisant le nombre d'enfants présents et le créneau horaire choisi suivant les animations proposées (9h30 ou 10h30). Merci de prévenir le Relais Petite Enfance s'il y a un changement (annulation, enfant non présent, malade...).

Lundi 02	Argences	19h45-22h00 : Projet musical (2/3) 
Mardi 03	Argences	 9h30 <u>ou</u> 10h30 : Éveil musical avec Marion
Mardi 03	Argences	19h45-22h00 : Projet musical (3/3) 
Jeudi 05	Saint-Sylvain	 9h30 <u>ou</u> 10h30 : Éveil musical avec Juliette
Vendredi 06	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Vendredi 13	Cagny	 9h30 : Cueillette des fraises
Mardi 17	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Jeudi 19	Saint-Sylvain	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Vendredi 20	Argences	10h00 : Allons à la bibliothèque 
Jeudi 26	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Vendredi 27	Argences	9h30-11h30 : Matinée d'éveil
Samedi 28	Argences	 10h : 20 ans des RPE au Forum

Le RPE sera fermé les 10, 11, 12 et 24 juin
(animatrice en formation)

Mai - Juillet 2025

Matinées d'éveil et réunions Juillet

Il est obligatoire de s'inscrire pour participer aux temps collectifs. Dès réception du programme, inscription possible par mail, téléphone en précisant le nombre d'enfants présents et le créneau horaire choisi suivant les animations proposées (9h30 ou 10h30). Merci de prévenir le Relais Petite Enfance s'il y a un changement (annulation, enfant non présent, malade...).

Mardi 1er	Merville-Franceville	 9h30 : Allons à la plage, rdv au poste de secours 
Mercredi 02	Argences	20h-22h : Réunion avec Nadège Lerond-Campeggi
Jeudi 03	Saint-Sylvain	9h30-11h30 : RDV aux jeux pour enfants, inter-relais 
Vendredi 04	Argences	 9h30-11h30 : RDV au petit jardin près du Relais 

Pensez lors des sorties à équiper les enfants
de vêtements et chaussures adaptés !





“Comment accompagner les tout-petits dans l’acquisition de la marche?”

Les enfants font leurs premiers pas normalement entre 10 et 18 mois. Environ seulement la moitié d’entre eux arrivent à faire quelques pas à leur premier anniversaire.

Les habilités à développer avant de marcher.

La marche dépend de la motricité globale. C’est pourquoi un enfant doit, pour apprendre à marcher, avoir déjà développé les grands muscles de son tronc. Ils soutiennent et permettent les mouvements du cou, des épaules, du dos, des bras et des jambes.

Pour que le bébé puisse marcher, son cerveau doit aussi avoir atteint un certain stade de développement et être capable d’envoyer les messages appropriés aux muscles. Avant de marcher l’enfant doit donc : contrôler les mouvements de sa tête (vers 4/5 mois), se tenir assis sans soutien pendant de courts moments (vers 6/8 mois).

L’apprentissage de la marche étape par étape

1 - Le bébé réussit à se lever et à se tenir debout pendant quelques secondes (vers 9/11 mois). Il s’accroche aux meubles. Ses fesses pointent vers l’arrière et ses jambes sont arquées. La plupart des enfants ont les jambes arquées lorsqu’ils apprennent à marcher. Cela est temporaire et rentre dans l’ordre dans l’année qui suit. Se tenir debout sans aide demande de l’équilibre et de la force musculaire car le bébé doit soutenir tout le haut de son corps.

Le bébé réussit à s’asseoir lorsqu’il est en position debout. Il commence à marcher en gardant le haut du corps appuyé contre un meuble.

2- Il commence à marcher de côté (il meuble ou marche en crabe vers 10/11 mois). Il utilise ses mains pour garder son équilibre et glisser ses pieds sur le sol, l’un après l’autre.



Cette façon de faire le pousse à prendre des décisions, par exemple : choisir où poser sa main pour continuer d’avancer. Il doit aussi évaluer sa taille par rapport à celle des objets qui l’entourent. Si il ne voit rien pour se soutenir, il passera au 4 pattes pour continuer à avancer.

3- Il soulève le pied au lieu de le glisser sur le sol (vers 11/12 mois). Pendant quelques secondes, il parvient à se tenir en équilibre sur une jambe. Il réussit aussi à se tenir en utilisant une seule main. Sa main libre lui permet de saisir sa prochaine prise.

4 - Il parvient à se tenir debout sans appuis (vers 12 mois). Ses deux mains sont donc libres, ce qui lui offre plusieurs nouvelles possibilités. Il peut, par exemple, prendre les jouets et objets qui se trouvent sur les tables basses ou sur les tablettes plus basses des étagères. Il est alors temps de réévaluer la sécurité dans votre maison.

5- Il marche seul mais sa démarche n’est pas encore très assurée (vers 14 /15 mois). Pour assurer sa stabilité et son équilibre, il marche en gardant les jambes assez écartées et en ayant les bras étendus comme les ailes d’un avion. Puis, il commence peu à peu à balancer les bras. Une fois lancé, il a parfois du mal à ralentir ou à s’arrêter pour éviter un obstacle. Il peut s’exercer à marcher à reculons.

6-Il marche avec assurance (vers 18 mois). Ses jambes sont un peu moins écartées et il utilise un peu moins ses bras pour garder son équilibre. Il marche plus vite et trotte en faisant des pas rapides et saccadés à la limite de la course.

7- Il est un excellent petit marcheur (vers 2 ans). Il marche en déposant d’abord le talon, puis les orteils, comme les adultes.



“Comment accompagner les tout-petits dans l’acquisition de la marche?”

7 raisons pour lesquelles les enfants peuvent tarder à marcher

Vers 12 mois, la plupart des enfants commencent à faire leurs premiers pas sans aide. Cela ne signifie pas que tous les enfants commencent à marcher en même temps. En effet, il faut tenir compte du fait que chaque enfant est unique et qu’il en va de même pour son développement psychomoteur.

1. Le bébé est un expert en rampant

Il y a des tout-petits qui savent si bien ramper qu’ils ne ressentent pas encore le besoin de commencer à marcher. De cette façon, ils arrivent où ils veulent et, en plus, ils se sentent davantage en sécurité.

2. Le jeune enfant ne ressent pas encore le besoin de marcher.

Certains enfants se satisfont de ce qui est à leur portée et ne sont pas toujours pressés d’explorer le reste de leur environnement. Grâce à la motricité libre, l’enfant peut explorer et jouer dans la position dans laquelle il se sent le plus à l’aise. Au fil des mois, sa curiosité augmentera et petit à petit l’étape de la marche arrivera.

3. L’enfant peut ne pas être prêt.

Il est possible que le tout petit se sente plus en sécurité en rampant ou en se tenant à des objets lorsqu’il est debout.

Certains enfants ont tendance à chuter avant d’être vraiment prêts et cela peut être impressionnant. Il est fréquent que certains enfants prennent leur temps avant d’essayer à nouveau. Lorsqu’il se sentira prêt et en confiance, le tout petit s’élancera à nouveau.

4. Les acquisitions en lien avec le développement psychomoteur peuvent prendre plus de temps

Il est impossible d’établir un âge fixe pour le début de l’acquisition de la marche.

Certains enfants peuvent commencer à marcher à 10 mois et d’autres ne marcheront qu’à 15 ou 18 mois. . Chaque enfant a son propre rythme de développement. Bien sûr, si vous constatez que cela prend plus de temps que la normale, vous devez consulter le médecin pour écarter tout problème.

5. Cela peut être dû à une naissance prématurée

Un certain nombre de bébés prématurés ont tendance à développer certaines de leurs acquisitions plus lentement ou plus tardivement que les bébés nés à terme. Par conséquent, cela peut induire qu’ils puissent mettre un peu plus de temps à acquérir la marche.

6. Différentes causes peuvent entraver la motricité libre du tout petit

Un bébé qui reste trop souvent attaché dans sa chaise haute, ou dans sa poussette par exemple, n’a pas les conditions idéales pour découvrir et explorer le monde. Pour éviter cela, il est préférable de laisser libre court à tous les mouvements spontanés de l’enfant. La motricité libre reste la meilleure réponse. L’aménagement de l’espace doit être pensé pour que l’enfant soit sécurisé tout étant libre dans ses acquisitions motrices, à son rythme.

7. Un accompagnement trop présent dans l’acquisition de la marche

Comme on peut le voir souvent, tenir un enfant par les 2 mains, en se plaçant derrière lui pour l’aider à marcher, est contre-productif : en effet, les bras ainsi levés, il lui sera plus difficile de trouver son équilibre. Tout comme quand il est plus assuré, marcher à côté de lui en le tenant d’une seule main, est source de déséquilibre, plus qu’une réelle aide.



“Comment accompagner les tout-petits dans l’acquisition de la marche?”

Comment accompagner le développement de la marche chez un enfant de 2 ans?

Si l’enfant ne marche pas encore à 2 ans, il est possible d’adopter certaines attitudes et stratégies pour favoriser son développement psychomoteur et l’encourager à faire ses premiers pas.

1- Laisser l’enfant évoluer à son rythme.

Il est important de respecter le rythme de développement de chaque enfant et de ne pas le pousser à marcher avant qu’il ne soit prêt. Les encouragements et les sollicitations excessives risquent de créer une pression inutile et contre-productive. Soyez patient et laissez lui le temps d’acquérir cette compétence par lui-même.

2- Créer un environnement stimulant.

Pour inciter un enfant à marcher, veillez à lui offrir un environnement riche et varié dans lequel il pourra se déplacer et explorer en toute sécurité.

Vous pouvez par exemple :

- Aménager des espaces de jeux avec des objets et des meubles adaptés à sa taille, qui l’aideront à acquérir la confiance nécessaire pour se tenir debout et se déplacer.
- Mettre à sa disposition des jouets et du matériel qui encouragent la motricité globale, comme des tunnels, des tapis d’éveil ou des marches.
- Organiser des activités extérieures où l’enfant pourra expérimenter différents types de sols et de mouvements.

3- Encourager les exercices préparatoires à la marche.

Avant de marcher, un enfant doit développer une série de compétences motrices telles que le rampement, le 4 pattes, le redressement, et le maintien de la position debout.

Pour l’aider à progresser dans ces apprentissages, vous pouvez :

- Lui proposer des activités et des jeux qui sollicitent l’ensemble de son corps (rouler une balle, grimper sur un petit obstacle)
- Encourager la pratique du 4 pattes qui renforce les muscles et améliore la coordination entre les membres supérieurs et inférieurs.

4- Consulter un pédiatre en cas de doutes ou d’inquiétudes.

Si vous êtes préoccupé par le développement de l’enfant et que vous constatez des signes inhabituels ou des difficultés persistantes, n’hésitez pas à consulter un pédiatre. Celui-ci pourra évaluer la situation et vous orienter vers d’autres professionnels de santé si nécessaire (kinésithérapeute, orthophoniste, ergothérapeute, etc)

Sources : naitreetgrandir.com ; etreparents.com ; charonne-asso.fr ; conseil départemental du Val de Marne ; lesprosdela petiteenfance.fr

